



suppression de la prime d'intérim

Par **yabrice**, le **31/12/2018** à **12:03**

Bonjour,

ai-je le droit de supprimer une prime d'intérim à un salarié?
cela fait déjà 6 mois que ce salarié touche une prime d'intérim alors qu'il ne remplace aucun autre salarié.

Par **P.M.**, le **31/12/2018** à **12:09**

Bonjour,

Il faudrait être plus précis sur la situation pour savoir notamment qui vous êtes par rapport au salarié, s'il est en mission d'intérim et à quoi correspond cette prime...

Par **yabrice**, le **02/01/2019** à **16:37**

PM,

Merci, je représente l'employeur pour le salarié.

En fait, le salarié (Assistant du Chef cuisinier) a été dans une entreprise (A) en liquidation dont il assurait le remplacement de son N+1 démissionnaire (Chef Cuisinier).
notre société (B) a repris l'actif de la société (A) avec son personnel.

Dans notre accord de la reprise il est stipulé que nous reprenons le personnel avec
"leur ancienneté, mêmes horaires de travail et le même statut salarial que chez votre ancien employeur".

c'est ainsi que ce salarié a continué à percevoir cette prime.

Etant donné que dans notre société ce salarié n'est ni remplaçant ni intérimaire, nous avons pris la décision unilatérale pour supprimer cette prime.

Par **P.M.**, le **02/01/2019** à **17:36**

Bonjour,

Si la prime ne se justifie plus, a priori, elle peut être supprimée mais il faudrait que le salarié occupe les fonctions d'assistant chef cuisinier et pas de chef cuisinier...